



PROJET DE RECHERCHE SUR LA TAXATION DU TABAC EN AFRIQUE DE L'OUEST « DES SOLUTIONS FISCALES POUR UNE REDUCTION OPTIMALE DU TABAGISME EN AFRIQUE DE L'OUEST »



COMMERCE ILLICITE DES PRODUITS DU TABAC DANS LES PAYS DE LA CEDEAO

Abdoulaye DIAGNE
Yao Thibaut KPEGLI
Papa Yona MANE

INTRODUCTION

Le commerce illicite du tabac propose des produits qui échappent à la fiscalité, aux avertissements sanitaires et à l'interdiction de la vente aux mineurs. Ils favorisent ainsi la consommation de tabac des enfants et des personnes pauvres. Ce commerce génère aussi des revenus qui financent la criminalité organisée avec des conséquences possibles sur le niveau général de corruption et de sécurité dans les pays. Malgré la connaissance de ces conséquences sanitaires, économiques et sécuritaires, il existe peu de travaux qui mesurent le niveau du commerce illicite et les gains de son éradication dans les pays de la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO). Cette lacune est due essentiellement aux manques de données. Dans le but de réduire ce gap, le CRES a entrepris une recherche intitulée « Commerce illicite des produits du tabac dans la zone CEDEAO » qui poursuit deux objectifs. Le premier est d'estimer la taille du commerce illicite dans chacun des 15 pays de la CEDEAO. Le second est de quantifier, par des simulations, les effets d'une éradication de ce commerce illicite sur le prix moyen, les quantités consommées et les recettes fiscales dans ces pays.

MÉTHODOLOGIE

L'évaluation du niveau de commerce illicite est faite à partir d'une relation empirique qui lie le niveau de commerce illicite aux variables qui captent les différences de prix de tabac entre pays, les règles de droit, le prix, le produit intérieur brut et les effets fixes régions/années. Des simulations des

effets de l'éradication de différents niveaux de commerce illicite ont été effectuées. Le modèle de simulation suppose que l'éradication du commerce illicite se traduira par une augmentation du prix moyen de cigarettes (illicites et illégales), une réduction de la quantité consommée et une augmenta-

tion des recettes fiscales. Des estimations ont été faites sur un échantillon de 68 pays dont 13 de la CEDEAO.

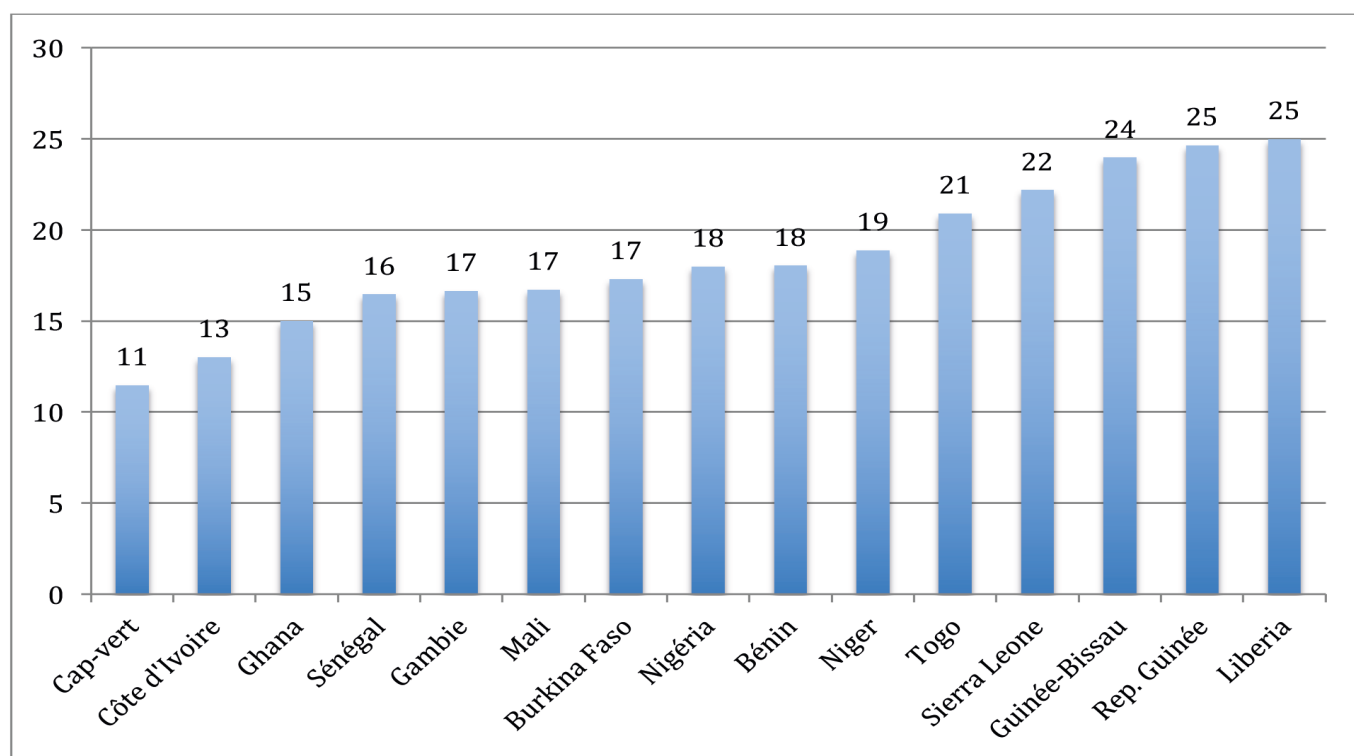
Les données proviennent de plusieurs sources accessibles par Internet: Euromonitor, Global Health Observatory, OMS, Banque mondiale et Worldwide Governance Indicators.

RESULTATS

Les résultats du graphique 1 montrent que le niveau de commerce illicite des produits du tabac est important dans les pays de la CEDEAO. En moyenne, 18% de ces produits vendus dans ces 15 pays sont illicites. Le Libéria et la Guinée

ont le niveau le plus élevé avec, chacun, 25% de produits commercialisés de façon illicite. Le Cap-Vert a le niveau le plus faible avec seulement 11% des échanges sur les produits du tabac.

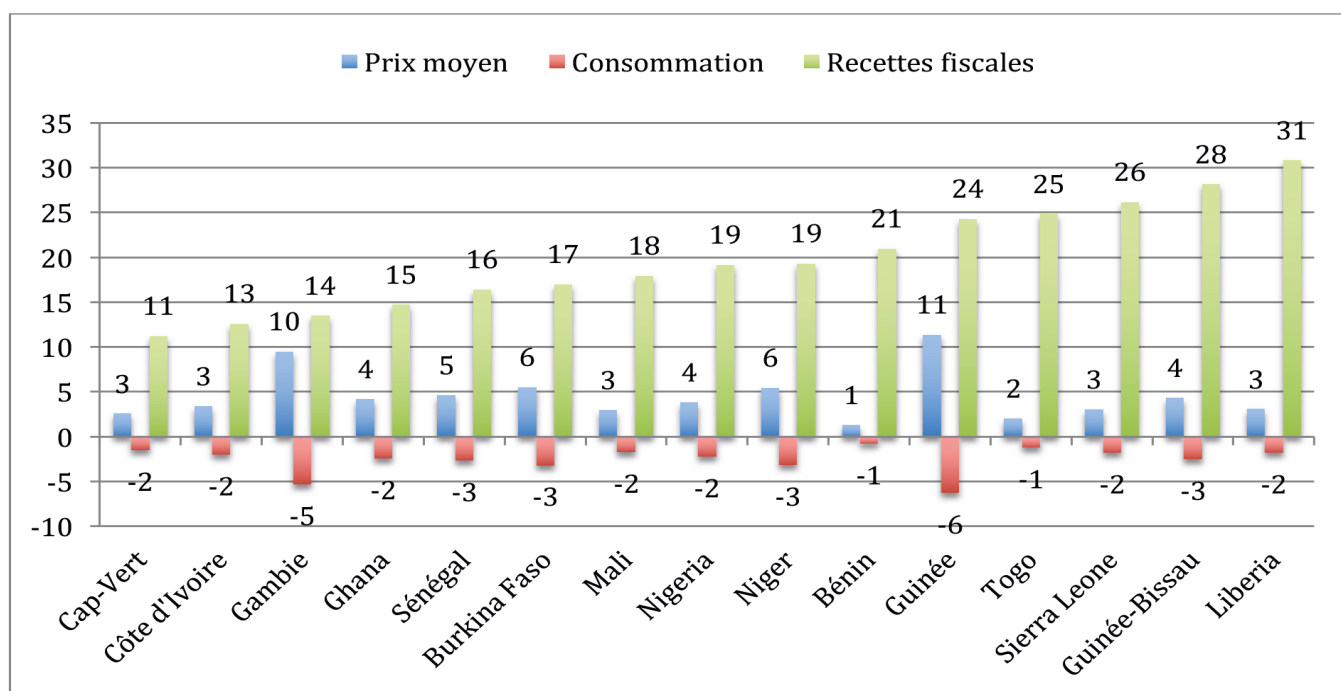
Graphique 1 : Part de commerce illicite dans les produits du tabac dans chaque pays de la CEDEAO en 2007



Le graphique 2 indique les pourcentages de variation de la consommation, du niveau moyen des prix de vente et des recettes fiscales sur les produits du tabac si le commerce illicite est éradiqué dans chacun des pays de la CEDEAO. Le Libéria est la République de Guinée montrent les plus importantes parts d'augmentations de leurs recettes fiscales. Les recettes fiscales issues du tabac peuvent être augmentées de 30%

et de 20% pour, respectivement, le Libéria et la Guinée-Bissau. En moyenne, les pays de la CEDEAO augmenteraient de 19% leurs recettes fiscales collectées sur les produits du tabac. La consommation serait réduite en moyenne de 3% dans l'ensemble de ces pays. Quant au prix moyen des produits, il augmentera de l'ordre de 5%.

Graphique 2 : Effets simulés d'une éradication du commerce illicite sur les recettes fiscales, la consommation et le prix moyen des produits du tabac



Quels facteurs agissent sur le niveau de commerce illicite dans les pays de la CEDEAO ? Des estimations économétriques qui ont été menées, il ressort que la corruption, l'existence de réseau de crime organisé, l'existence de vendeurs de cigarette sur l'étal sont de puissants moteurs du développement du commerce illicite des produits du tabac. Une amélioration des règles de

droit qui régissent ces aspects d'1% se traduit par une diminution du niveau de commerce de 3,57 %. La différence entre les prix de vente de pays frontaliers aussi contribue à l'expansion du commerce illicite. Lorsque cette différence de prix diminue de 1%, le commerce illicite entre les deux pays peut diminuer de plus de 8%.

Tableau 1 : Déterminants du niveau de commerce illicite sur les produits du tabac

Variables	coefficients
Différence de prix entre pays	8.713**
Indice composite : corruption, existence de réseau crime organisé et de présence de vendeur dans les rues	-0.357**
PIB par tête (en \$ US)	-0.0004.62***
Significativité : * $p < 0.10$, ** $p < 0.05$, *** $p < 0.01$	

PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS ET RECOMMANDATIONS

Principaux enseignements

Trois principaux enseignements peuvent être retenus de ces résultats.

- 1) En moyenne, 18% des produits du tabac sont vendus de façon illicite dans les pays de la CEDEAO.
- 2) Les pays de la CEDEAO perdent en moyenne 19% de recettes fiscales sur les produits du tabac et connaissent une hausse de la consommation de 3% à cause du commerce illicite.
- 3) C'est la différence de prix entre pays qui influence le commerce illicite et non le niveau de prix dans un pays.

Recommandations

Les résultats de cette recherche et les leçons qui en découlent permettent de formuler les recommandations suivantes :

- mettre en place des programmes spécifiques pour lutter contre le commerce illicite, notamment en appliquant les mesures prévues par le protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac de l'OMS.
- augmenter de façon significative les taxes sur les produits du tabac dans tous les 15 pays de la CEDEAO.
- harmoniser les augmentations de prix des produits du tabac dans les pays de la CEDEAO en appliquant le dispositif prévu dans la nouvelle directive de cette dernière et relatif à la convergence de la part des taxes dans le prix au consommateur vers l'objectif de 75% fixé par l'OMS.

Le Centre de Recherche pour le Développement International (CRDI) a subventionné le Consortium pour la Recherche Economique et Sociale (CRES) pour la seconde phase de son projet de recherche sur la fiscalité des produits du tabac. Cette phase est intitulée « Des solutions fiscales pour une réduction optimale du tabagisme en Afrique de l'Ouest ». L'un des axes de cette phase avait pour objectif de faire le diagnostic de système fiscal que les pays de la CEDEAO appliquent aux produits du tabac.

CRES, Rue 10 Prolongée Cité Iba Ndiaye Djadji
Lots 1 et 2 Pyrotechnie - Dakar Sénégal CP : 12023 - BP : 7988, Dakar Médina
Tél : (221) 33 864 77 57 - (221) 33 864 73 98 - Fax : (221) 33 864 77 58
Email : cres@cres-sn.org - Information : contact@cres-sn.org
Site web : www.cres-sn.org